

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 26 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 26 mai 2016

ORDRE DU JOUR

| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. | | | | | |
|-----------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|
| M. TOULOUZE | 1° - | Compte de gestion de l'exercice 2015. | | | | | |
| M. TOULOUZE | 2° - | Compte administratif de l'exercice 2015. | | | | | |
| M. TOULOUZE | 3° - | Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes. | | | | | |
| M. LIOGER | 4° - | Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM). | | | | | |
| M. LEKADIR | 5° - | 66èmes Fêtes de la Mirabelle. | | | | | |
| M. LEKADIR | 6° - | Festival "Ondes Messines" et Rendez-vous culturels de l'Eté 2016. | | | | | |
| M. LIOGER | 7° - | Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz. | | | | | |
| Mme ANTOINE- FABRY | 8° - | Animation estivale 2016 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socio-éducatives et des instances publiques. | | | | | |
| Mme BORI | 9° - | Prolongation du dispositif Trilingua sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann. | | | | | |
| Mme AGAMENNO | ONE 10° - | Adaptation transitoire des tarifs des Jardins Familiaux pour 2016. | | | | | |
| Mme AGAMENNO | ONE 11° - | Metz Ville Jardin: conventions avec divers partenaires. | | | | | |
| M. KOENIG | 12° - | Contribution financière 2016 à ADOMA. | | | | | |
| M. TOULOUZE | 13° - | SPL M3Congrès - Versement de la contribution financière à l'investissement 2016. | | | | | |
| | 14° - | Point retiré de l'ordre du jour. | | | | | |
| Mme AGUASCA | 15° - | Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Maximin. | | | | | |
| Mme AGUASCA | 16° - | Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes). | | | | | |

M. KOENIG 17° - TLPE: actualisation des tarifs 2017.

M. le Maire 18° - Désignations diverses.

M. le Maire 19° - Communications et décisions prises par M. le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des

décisions rendues par les diverses juridictions.

20° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 26 mai 2016, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 20 mai 2016.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents:

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC (arrive au point Divers 1), M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS (quitte au point 9), M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD (arrive au point 1), M. Belkhir BELHADDAD (quitte au point 13), Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ (excusé début de séance - arrive au point 1), Mme Béatrice AGAMENNONE (arrive au point Divers 1), M. Thierry JEAN (excusé début de séance - arrive au point 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (quitte au point 4), M. Jacques TRON (excusé début de séance - arrive au point 4), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (quitte au point 9), Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point Divers 1), M. Gilbert KRAUSENER (excusé début de séance - arrive au point 4), M. Raphaël PITTI (quitte au point 7), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA (excusée début de la séance - arrive au point 1 et quitte au point 18), M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET (excusée début de séance - arrive au point 4), Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (quitte au point 4), Mme Anne HOMMEL (arrive au point 1), Mme Catherine MOREL (quitte au point 20), Mme Doan TRAN (arrive au point 1), Mme Aurélie FILIPPETTI (arrive au point 1 et quitte au point 9), Mme Nadia SEGHIR (excusée début de séance - arrive au point 1 et quitte au point 9), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL (excusé début de séance - arrive au point 1 et quitte au point 12), Mme Patricia ARNOLD (excusée début de séance - arrive au point 5 et quitte au point 20), Mme Martine NICOLAS (arrive au point 1), Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1 et quitte au point 20), M. Yves WENDLING (quitte au point 20), M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON (quitte au point 18), Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 5), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 18).

Absents ayant voté par procuration:

- Mme Selima SAADI (procuration à M. Thomas SCUDERI)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- M. Bernard HEULLUY (procuration à Mme Catherine MOREL)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à Mme Françoise GROLET)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Richard LIOGER)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Patrice NZIHOU)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN du point Divers 1 au point 3)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING du point Divers 1 au point 4)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI du point Divers 1 au point 3)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY à compter du 4)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Bérangère THOMAS à compter du point 5)
- M. Raphaël PITTI (procuration à Mme Agnès MIGAUD à compter du point 7)
- M. René DARBOIS (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN à compter du point 9)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Guy CAMBIANICA à compter du point 9)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à Mme Doan TRAN à compter du point 9)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

• Hommage aux deux agents municipaux décédés dans l'exercice de leur mission :

M. le Maire évoque la disparition de M. Thomas HARMAND et de M. Eric RICHELOT, deux agents municipaux décédés le 17 mai 2016 dans l'exercice de leur mission. Il demande une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Thomas HARMAND et M. Eric RICHELOT.

• Cour d'Appel de Metz :

M. le Maire informe que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Cour d'Appel de Colmar était appelée à exercer en lieu et place de Metz, les fonctions d'animation, de coordination et de mise en œuvre pour la justice des politiques de défense et de sécurité.

En effet, il s'agissait de l'application automatique de l'article LR 122-24 du Code de la Sécurité Intérieure qui indique que la Cour d'Appel de référence d'une zone de défense est la Cour d'Appel du Chef-lieu.

M. le Maire indique qu'il a immédiatement contacté le Garde des Sceaux, M. Jean-Jacques URVOAS ainsi que deux parlementaires, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN et Mme Aurélie FILIPPETTI.

M. le Maire remercie publiquement Mme Marie-Jo ZIMMMERMANN et Mme Aurélie FILIPPETTI d'avoir déposé toutes deux un même amendement d'appel afin d'obtenir une réponse publique du Garde des Sceaux. Il précise que cet amendement a été présenté en séance du 18 mai 2016 par Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

M. le Maire fait lecture de la réponse du Garde des Sceaux qui dit qu'en raison de l'organisation zonale atypique de la zone de défense Est, justifiée par la centralité et la tradition militaire de la place de Metz, un décret en conseil d'Etat confirmera que la Cour d'Appel de Metz reste la Cour de référence de la zone de défense.

Intervention de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

• Arrivée de M. Philippe DELCROIX, nouveau Trésorier :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prise de fonction de M. Philippe DELCROIX, nouveau Trésorier Principal Municipal de la Ville de Metz.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 16-05-26-1, DCM N° 16-05-26-2 et DCM N° 16-05-26-3 ensemble.

DCM N° 16-05-26-1 : Compte de gestion de l'exercice 2015 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Le résultat du Compte Principal de Gestion, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2015, présente un excédent de recettes de 6 573 243,28 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2015 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Eaux, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2015, présente un excédent de recettes de 5 565 159,42 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2015 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion du Camping, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2015, présente un excédent de recettes de 934 183,36 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2015 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Zones, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2015, présente un excédent de recettes de 2 269 670,48 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2015 à sa clôture.

Les opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent des comptes non budgétaires, en particulier, la classe 4 "Comptes de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE POUR LE COMPTE PRINCIPAL DE GESTION:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 1);
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2);
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité conformément à l'état III joint en annexe (annexe 3);
- 4) Déclare que le Compte Principal de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES EAUX :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 4);
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2);
- 3) Constate que le Compte de Gestion des Eaux, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DU CAMPING :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 5);
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2);
- 3) Constate que le Compte de Gestion du Camping, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES ZONES :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre

2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 6);

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2);
- 3) Constate que le Compte de Gestion des Zones, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE GESTION :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2).

DCM N° 16-05-26-2 : Compte administratif de l'exercice 2015 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Concernant le budget principal, le Compte Administratif 2015 présente un total général de **205 477 652.26** € en dépenses et de **212 050 895.54** € en recettes. La section de fonctionnement dégage un excédent de 7 935 465.22 € et une épargne brute de 14 931 143.24 €. La section d'investissement, caractérisée par un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 76,16 %, laisse apparaître un déficit de 1 362 221.94 €. Le résultat de l'exercice s'élève à **6 573 243.28** €

Vous trouverez ci-après l'analyse du Compte Administratif pour le Budget Principal.

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2015 pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Eaux, le Budget Annexe du Camping et le Budget Annexe des Zones sont décrits successivement, ci-joint, en annexe 2.

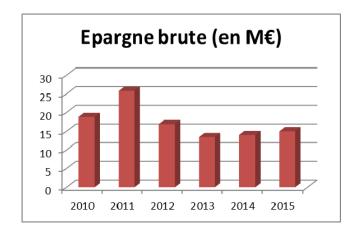
BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un total général en recettes de 169 665 828.59 € et en dépenses de 161 730 363.37 €

Hors mouvements d'ordre, l'écart entre les recettes réelles de 167 075 452.07 € et les dépenses réelles de 152 144 308.83 € permet de dégager **une épargne brute de** 14 931 143.24 €, en progression de 7,37 %.

L'évolution de l'épargne brute (en M€) au cours des six dernières années peut ainsi être représentée sur le graphe suivant. Les données ont été corrigées des recettes exceptionnelles liées à la vente de placements du produit de cession de l'UEM afin de refléter des éléments comparables.



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) évoluent moins rapidement (1.13 %) que les recettes réelles de fonctionnement (RRF) (1.66 %). Cette évolution traduit les efforts de la collectivité en matière de maîtrise de ses charges de fonctionnement courant.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, sans correction de l'UEM, diminuent de 2,45 % par rapport à 2014, exercice caractérisé par des produits exceptionnels importants (vente du dernier placement du produit de la cession de parts dans l'UEM pour 6 926 910 €).

Les produits de gestion courante

Par rapport à 2014, les produits de gestion courante augmentent de 2.409 M€, soit 17.14 %, et s'établissent à 16.467M€. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration de la petite enfance, les participations des familles des enfants accueillis dans les crèches s'élevant à 2.376M€.

Les recettes tarifaires des services périscolaires diminuent de 631k€, soit une baisse de 28.75 %, en raison d'un décalage de facturation lié à la mise en place du marché du périscolaire du soir et de la suppression des recettes versées par le CCAS au titre des repas des crèches (558k€).

Les redevances d'occupation du domaine public augmentent de 197k€, en raison des chantiers importants dans le quartier de l'Amphithéâtre (Muse, BPLC) et de la perception de redevances relatives à la période 2010-2014 pour l'utilisation de gaines dans les ZAC, suite à la signature d'une convention avec l'opérateur Orange.

Les redevances des différentes délégations de service public augmentent globalement de 672 k€ (+35,96 %), suite à la signature du traité de concession avec GRDF approuvé par le Conseil Municipal du 28 mai 2015 et prévoyant la perception de 784k€ de redevances de concession non perçues depuis 2002.

Concernant plus particulièrement les DSP relatives aux parkings, le montant des redevances perçues au titre de 2015 s'élève à 1.210M€, en diminution de 120k€ (-9,01 %). Cette évolution s'explique par le changement de mode de gestion du parking Maud'huy (-44k€), 2015 étant la première année pleine de gestion dans le cadre d'un marché de prestation, et par la baisse de la redevance correspondant au parking Coislin (-35k€). Quant au produit des droits de stationnement sur voirie, en dépit d'une légère baisse (-1,67 %) du nombre de transactions en 2015, il progresse de 158 k€ (+6.24 %) et s'établit à 2.694M€.

-

¹ RRF corrigées des recettes exceptionnelles perçues en 2014 (6.926M€) suite à la vente des obligations UNEDIC.

Les impôts et taxes

Le produit de l'ensemble des taxes et impôts s'établit à 63.003 M€ et progresse de 1.63 % entre 2014 et 2015.

Sans modification des taux de la fiscalité pour la cinquième année consécutive, le produit de la fiscalité directe communale atteint 56.485M€ et évolue d'environ 2,45% par rapport à 2014. Cette évolution s'explique par la croissance physique des bases fiscales, leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+0.9 %, Loi de Finances pour 2015) mais aussi la sortie conjoncturelle de nombreux contribuables du champ de l'exonération de la taxe d'habitation. En effet, la Loi de Finances pour 2009 avait prévu de restreindre le bénéfice de la demi-part supplémentaire pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés aux seuls contribuables ayant assumés à titre exclusif ou principal la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans pendant lesquels ils vivaient seuls. Diverses mesures législatives ont permis aux contribuables de plus de 60 ans qui entraient dans le champ de l'exonération de TH (fonction du revenu fiscal de référence) grâce au bénéfice de la demi-part de conserver le bénéfice de l'exonération jusqu'en 2014. Ces mesures n'ayant pas été reconduites en 2015, de nombreux contribuables n'ont plus bénéficié de l'exonération mais ont été in fine dégrevés, l'Etat prenant à sa charge leur imposition. Le surplus de produit fiscal pour la collectivité peut être estimé à 900 k€.

Le produit des taxes communales s'élève à 6.518M€, en diminution de 4.98 % par rapport à 2014.

Attribution de compensation et DSC

L'attribution de compensation (AC) versée par Metz Métropole à la Ville s'est élevée en 2015 à 25.354M€, en baisse de 3.476M€. Cette évolution est essentiellement due à l'imputation sur l'attribution de compensation des dépenses afférentes à la DCSI (3.449M€), dans une logique d'optimisation du coefficient d'intégration fiscale de l'agglomération. A hauteur de 27.1k€, la baisse de l'AC s'explique également par la révision du mécanisme de prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil liée à l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur les sites de Mercy et Vantoux.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée à la Ville diminue de 238 k€ (7.39 %) pour s'établir à 2.982M€. Cette évolution est la conséquence de la réactualisation des critères de répartition de la DSC entre les communes de l'agglomération, dans le cadre de la révision du pacte fiscal et financier de Metz Métropole.

Les dotations de l'Etat

Le montant global des dotations s'élève à 29.340M€, soit une diminution de 10,7 %, consécutivement à la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) instaurée en 2014.

La baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est chiffrée à -3.148M€, soit -11,94 %. La CRFP (-2.903M€ contre -1.227 M€ en 2014) se cumule avec l'impact de la baisse de la population sur la DGF et l'écrêtement finançant la péréquation (-245 k€).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 0,9% pour atteindre un montant de 5.155M€ en 2015.

Les participations reçues :

Les participations reçues augmentent très fortement (+118%) et s'établissent à 9.189M€. Il s'agit essentiellement de la conséquence de l'intégration de la petite enfance, les subventions de la CAF correspondantes n'étant plus versées au CCAS mais à la Ville. Ainsi, les subventions de la CAF versées à la Ville ont augmenté de 4.639M€ en 2015 par rapport à 2014.

Les compensations fiscales :

Les compensations versées par l'Etat au titre des différentes réformes fiscales et des exonérations de taxes d'habitation et taxes foncières diminuent légèrement pour atteindre le montant de 3.697M€ en 2015 (-1,83 %). La baisse observée est limitée par l'augmentation de 299.7k€ (+12,48 %) des compensations relatives à la taxe d'habitation. En effet, des mesures législatives votées en 2014 ont augmenté le nombre de contribuables exonérés de taxe d'habitation. Le surcroît de compensations fiscales relatives à la taxe d'habitation observé en 2015 correspond à une augmentation en 2014 des bases exonérées qui a généré une perte de 371k€ de produit fiscal.

Les produits financiers

Les produits financiers de la collectivité sont essentiellement constitués des dividendes de l'usine d'électricité de Metz. Ces derniers se sont élevés, en 2015, à 12.325M€, soit une hausse de 2.975M€ (+31,82 %).

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'établissent en 2015 à 1.55 M€, en diminution de 8.133M€ par rapport à 2014. En effet, la Ville avait vendu en 2014 ses obligations UNEDIC (placement du produit de la cession de parts dans l'UEM) pour 6.926M€ et un immeuble rue Rabelais (1.516M€).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 152 144 308.83 €, en augmentation de 1,13 % par rapport à 2014.

Les charges de gestion courante :

Elles s'établissent à 34.451M€, en diminution de 4.289M€ (-11,05 %), compte tenu de l'imputation du coût de la DCSI pour la Ville sur l'attribution de compensation. Ce coût s'élève en 2015 à 3.653M€², en baisse de 8,47 % par rapport à 2014. Hors cet effet de périmètre, les charges de gestion courante diminuent de 1,64 % entre 2014 et 2015.

Les dépenses relatives aux fluides augmentent de 9,69 % pour l'électricité et de 4,12 % pour le chauffage urbain, les dépenses de gaz diminuant de 9,7 %. Globalement, les dépenses toutes énergies confondues progressent de 5,55 % (+356k€). Cette évolution s'explique essentiellement par l'intégration des crèches dans le parc des bâtiments municipaux (+114k€),

² Dont 3.449M€ imputés sur l'AC versée en 2015 et 204k€ imputés sur l'AC versée en 2016.

la hausse de 4,5 % du prix du KWh d'électricité (+163k€) et une rigueur climatique plus forte (+153k€).

L'exercice 2015 se caractérise par des diminutions importantes des dépenses de fonctionnement courant, conséquence de la politique de réduction des coûts menée par la Ville pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat. Ainsi, les frais de nettoyage des locaux baissent de 9,76 % (soit -171k€), le niveau de service ayant été réinterrogé dans les bâtiments municipaux, les écoles et les équipements sportifs. Une action volontariste a permis de diminuer les dépenses de carburant de 9,35 % (-77k€) avec la définition de règles d'écoconduite et un redimensionnement de la flotte de véhicules. Ce dernier s'est accompagné de la suppression des locations de longue durée, soit une économie de 92k€. Le renouvellement des vêtements de travail à l'usure a généré une baisse de 15,52 % (-59k€) du poste correspondant. La gestion différenciée des espaces verts s'est traduite par une baisse de 8,04 % (-89k€) des achats de prestations d'entretien. La renégociation des contrats d'assurance a permis une économie de 135k€ (-13,12 %) et les frais de communication ont diminué de 122k€.

Priorité de la municipalité, les services périscolaires ont mobilisé 2.624 M€, soit une hausse de 354k€ (+15,6 %), en raison de la hausse de la fréquentation et de l'amélioration qualitative de l'accueil périscolaire du soir (changement de mode de gestion à la rentrée 2015). La fréquentation de la restauration scolaire a progressé de 4 % entre 2014 et 2015.

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent pour 2015 à 88.984 M€, en progression de 15,38 %, suite à l'intégration de la petite enfance. Corrigée de cet effet de périmètre ainsi que de l'adhésion de la collectivité à l'UNEDIC (247k€), l'augmentation des charges de personnel apparaît maîtrisée à hauteur de 1,14 % (1,86 % d'évolution entre 2013 et 2014).

Cette maîtrise est d'autant plus significative que des mesures catégorielles décidées par l'Etat (revalorisation des agents de catégorie C et B) ont accru les charges de personnel de 300 k€ en 2015.

En outre, au 01/01/2015, deux taux de cotisation patronale ont augmenté :

CNRACL: 30.40 % → 30.50 % IRCANTEC: 3.80 % → 3.96 %

Les charges de personnel ont également été impactées par la hausse de 0.2 points du taux de cotisation du versement transport. Le coût du GVT (glissement vieillesse technicité) est estimé à 600 k€ en 2015.

Les charges de personnel représentent 59,25 % des dépenses réelles de fonctionnement. Hors intégration de la petite enfance, ce ratio s'élèverait à 50,01 %. Pour mémoire, le ratio était de 51,30 % en 2014, 51,52 % en 2013, 50,10 % en 2012, 52,5 % en 2011 et 52,3 % en 2010. Cet indicateur est de 55,2 % pour les Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (source : DGCL, comptes 2013).

Les subventions

Les subventions, au service des politiques publiques menées par la Ville, constituent un aspect majeur de l'intervention en soutien aux initiatives citoyennes et locales, avec un montant global de 19.657M€, hors subventions au CCAS et petite enfance, soit près de 13 % des

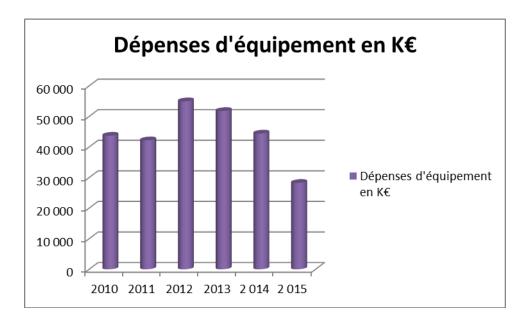
dépenses de fonctionnement. Par rapport à 2014, elles diminuent de 5,37 %, la contrainte financière étant partagée avec les partenaires de la collectivité.

Parmi elles, il convient de signaler l'effort plus particulier en faveur de Metz en Scènes (+6,12 %), lié au fonctionnement en année pleine de la BAM. La subvention du Centre Pompidou Metz progresse de 150k€ par rapport à 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un total général en recettes de 42 385 066.95 €, et en dépenses de 39 546 564.04 €, respectivement en baisse de 33,31 % et de 26,53 % par rapport à 2014.

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 28 260 426.97 €, en diminution de 36,37 % (44 414 019.58 € en 2014). Son évolution (en k€) au cours des six dernières années est la suivante :



Les recettes d'investissement

Hors opérations sous mandat et mouvements neutres de trésorerie, le montant des recettes réelles d'investissement est de $28\ 810\ 259.81\ \in\ (41\ 082\ 115.68\ \in\ en\ 2014)$, soit une diminution de $29.87\ \%$.

Emprunt

La Ville a emprunté 10.113M€ en 2015 (19 M€ en 2014).

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2015, au titre du budget principal, est de 42 117 195 €³ (34 627 015 € en 2014) soit 344 €/habitant (282 €/habitant en 2014), la population DGF de la ville s'élevant en 2015 à 122 405 habitants (122 860 habitants en 2014).

³ Dont 2.462 M€ de dette auprès de la SAREMM correspondant au rachat des infrastructures de la ZAC de l'Amphithéâtre.

L'encours moyen des villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris) s'établissait en 2013 à 1132 €/habitant (source DGCL, à partir des comptes de gestion 2013).

Le taux d'endettement de la Ville (dette/RRF⁴) s'élève en 2015 à 25,21 %. Selon les mêmes sources, le taux d'endettement des villes de plus de 100 000 habitants hors

Paris était de 78,9 % en 2013.

L'encours de la dette/l'autofinancement brut⁵ permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec les ressources propres. Il est généralement admis qu'au-delà de 13 ans, la situation financière de la collectivité présente des risques. Le résultat de ce ratio est égal à 2.82 ans pour la Ville en 2015.

FCTVA et subventions d'investissement :

Le montant du FCTVA perçu par la Ville s'élève à 4 978 747.65 € en 2015 (5 978 819.56 € en 2014). Il diminue sensiblement du fait de la baisse du montant des investissements entre 2014 et 2015.

Le montant des subventions d'investissement reçues par la Ville s'élève à 3.225M€, soit 7,61 % des recettes totales d'investissement. Ce taux est en légère progression par rapport à 2014 (7,22 %). Le produit des amendes de police progresse sensiblement (+709k€).

Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 32 967 434.92 €, en diminution de 33,06 % par rapport à 2014 (49 250 426.59 €).

Les dépenses d'équipement

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 28 260 426.97 € (44 414 019.58 € en 2014). Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (76,16 %) est légèrement inférieur à celui de 2014 (82,15 %).

En matière d'investissement, l'année 2015 constitue un exercice de transition, caractérisé par l'achèvement des projets initiés lors du précédent mandat et le lancement de l'opération majeure du nouveau mandat, à savoir le centre de congrès. Les principales dépenses d'investissement mandatées en 2015 sont :

- le versement d'une contribution de 3.05M€ à M3Congrès pour la construction du centre de congrès⁶
- 2.731M€ ont été consacré à la construction du restaurant scolaire le Grandgousier et aux travaux dans les restaurants scolaires
- des dépenses relatives à la construction de la BAM, livrée à la rentrée 2014, ont été mandatées en 2015 pour un montant de 2.013M€
- l'opération sur le pont Lothaire a mobilisé 1.989M€

_

⁴ Recettes réelles de fonctionnement.

⁵ L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement

⁶ Dont le reversement de la subvention régionale de 550k€; 963k€ ont été versé sous forme de participation au capital.

Concernant les opérations récurrentes, la Ville a mobilisé 432k€ pour rénover ses écoles et améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine scolaire. La première tranche du plan numérique dans les écoles s'est élevée à 176k€. L'amélioration du réseau d'éclairage public et l'entretien des tapis routiers ont coûté respectivement 1.492M€ et 1.807M€. La subvention d'équipement versée à Metz Métropole pour les investissements informatiques réalisés par la DCSI s'est élevée à 1.050M€ (1.266M€ en 2014).

RESULTAT NET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La Ville dégage un **excédent de** 6 573 243,28 **€en 2015**.

Il est obtenu comme suit:

| Résultat de fonctionnement de 2014 | 0,00 € |
|---|--|
| Recettes – Dépenses de fonctionnement (avec les opérations d'ordre) 2015 | + 7 935 465,22 € |
| Résultat d'investissement de 2014 Recettes – Dépenses d'investissement 2015 Déficit d'investissement de 2015 | - 4 200 724,85 € 2 838 502,91 € - 1 362 221,94 € |
| Excédent brut 2015 Restes à réaliser en recettes Restes à réaliser en dépenses Solde des reports d'investissement en 2016 | = + 6 573 243,28 € + 2 882 612,47 € - 6 806 265,66 € - 3 923 653,19 € |
| Excédent net 2015 | = 2 649 590,09 € |

LES BUDGETS ANNEXES

Concernant les budgets annexes, le Compte Administratif 2015 présente :

- un excédent pour le Budget Annexe des Eaux de 5 565 159,42 €
- un excédent pour le Budget Annexe du Camping de 934 183,36 €
- un excédent pour le Budget Annexe des Zones de 2 269 670,48 €

Le budget annexe du camping est conforme aux prévisions et ne présente pas de particularités.

Le budget annexe des eaux présente un excédent cumulé sur plusieurs exercices important qui permettra d'autofinancer en partie le projet de microfiltration.

Le budget annexe des zones présente un excédent pour l'année 2015, en raison d'un report de certaines dépenses sur l'exercice 2016 (acte d'apport à la SAREMM dans le cadre de la ZAC du Sansonnet).

Documents complémentaires en Annexe

- ANNEXE 1 : Données chiffrées du Compte Administratif Principal de 2015
- ANNEXE 2 : Mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2015
- ANNEXE 3 : Maquette du Compte Administratif 2015

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- 1) **D'ELIRE** en 1^{er} lieu et avant l'engagement des débats, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, comme Président de séance.
- 2) **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 4 200 724,85 € | 0,00€ |
| l'exercice | 39 546 564,04 € | 42 385 066,95 € |
| Total d'investissement | 43 747 288,89 € | 42 385 066,95 € |
| Déficit d'investissement | -1 362 221,94 € | |
| SECTION DE | | |
| FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 0,00€ | 0,00€ |
| l'exercice | 161 730 363,37 € | 169 665 828,59 € |
| Total de fonctionnement | 161 730 363,37 € | 169 665 828,59 € |
| Excédent de fonctionnement | | 7 935 465,22 € |
| TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL | 205 477 652,26 € | 212 050 895,54 € |
| EXCEDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL | | 6 573 243,28 € |
| Restes à réaliser | 6 806 265,66 € | 2 882 612,47 € |
| RESULTAT DEFINITIF | 6 806 265,66 € | 9 455 855,75 € |
| EXCEDENT NET | | 2 649 590,09 € |

BUDGET ANNEXE DES EAUX

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté | 0,00€ | 4 721 311,57 € |
| Opérations de l'exercice | 624 724,20 € | 986 888,27 € |
| Total d'investissement | 624 724,20 € | 5 708 199,84 € |
| | 024 724,20 C | |
| Excédent d'investissement | | 5 083 475,64 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 0,00€ | 351 673,95 € |
| l'exercice | 1 245 363,58 € | 1 375 373,41 € |
| Total de fonctionnement | 1 245 363,58 € | 1 727 047,36 € |
| | 1 240 000,00 C | 1121 041,00 0 |
| Excédent de fonctionnement | | 481 683,78 € |
| | | |
| TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE | 1 870 087,78 € | 7 435 247,20 € |
| EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE | | 5 565 159,42 € |
| Restes à réaliser | 1 839 325,25 € | 19 800,00 € |
| RESULTAT DEFINITIF | 1 839 325,25 € | 5 584 959,42 € |
| EXCEDENT NET | | 3 745 634,17 € |

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------------|--------------|----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 0,00€ | 613 825,18 € |
| l'exercice | 4 061,96 € | 41 371,93 € |
| Total d'investissement | 4 061,96 € | 655 197,11 € |
| Excédent d'investissement | | 651 135,15 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 0,00€ | 267 738,08 € |
| l'exercice | 290 029,41 € | 305 339,54 € |
| Total de fonctionnement | 290 029,41 € | 573 077,62 € |
| Excédent de fonctionnement | | 283 048,21 € |
| TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE | 294 091,37 € | 1 228 274,73 € |
| EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE | | 934 183,36 € |
| Restes à réaliser | 553 234,61 € | 0,00€ |
| RESULTAT DEFINITIF | 553 234,61 € | 934 183,36 € |
| EXCEDENT NET | | 380 948,75 € |

BUDGET ANNEXE DES ZONES

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté | 1 878 875,26 € | 0,00€ |
| Opérations de l'exercice | 6 989 377,93 € | 11 180 485,89 € |
| Total d'investissement | 8 868 253,19 € | 11 180 485,89 € |
| Excédent d'investissement | | 2 312 232,70 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté Opérations de | 0,00€ | 0,00€ |
| l'exercice | 5 778 598,34 € | 5 736 036,12 € |
| Total de fonctionnement | 5 778 598,34 € | 5 736 036,12 € |
| Déficit de fonctionnement | -42 562,22 € | |
| TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE | 14 646 851,53 € | 16 916 522,01 € |
| EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE | | 2 269 670,48 € |
| Restes à réaliser | 772 148,37 € | 0,00€ |
| RESULTAT DEFINITIF | 772 148,37 € | 2 269 670,48 € |
| EXCEDENT NET | | 1 497 522,11 € |

- 3) **DE CONSTATER** pour les quatre budgets les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4) DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- 5) **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>DCM N° 16-05-26-3</u>: Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget principal et <u>des budgets annexes</u>:

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- <u>en priorité</u> à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- <u>pour le surplus</u>, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 7 935 465,22 € :

- à la couverture du déficit d'investissement pour 1 362 221,94 €,
- à une mise en réserve de 3 923 653,19 € pour financer les restes à réaliser en investissement,
- à un report à nouveau pour le solde, soit 2 649 590,09 € d'excédent net.

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 481 683,78 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 283 048,21 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement de 42 562,22 € à un report à nouveau débiteur du même montant.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Principal comme suit :

| | | EUROS |
|---|---------|--------------|
| POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR | 1 | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | | |
| Excédent antérieur (report à nouveau créditeur) | | 0,00 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EX | CEDENT | 7 935 465,22 |
| DE L'EXERCICE | DEFICIT | |
| A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 A | _ | |
| AFFECTER | | 7 935 465,22 |
| Affectation obligatoire : | | |
| - à l'apurement du déficit de la section d'investissement | | 1 362 221,94 |
| Solde disponible : | | 6 573 243,28 |
| affecté comme suit : | | |
| - affectation complémentaire en réserves | | 3 923 653,19 |
| - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | | 2 649 590,09 |
| B) DEFICIT AU 31/12/2015 | | 0,00 |
| C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPO | ORTE | 0,00 |

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

| | EUROS |
|--|------------------|
| POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur (report à nouveau créditeur) | 351 673,95 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT DE L'EXERCICE DEFIC | , |
| A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 A | |
| <u>AFFECTER</u> | 481 683,78 |
| Affectation obligatoire: | |
| - à l'apurement du déficit de la section d'investissement | 0,00 |
| - aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation | ons) 0,00 |
| Solde disponible : | 481 683,78 |
| affecté comme suit : | |
| - affectation complémentaire en réserves | 0,00 |
| - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | 481 683,78 |
| B) DEFICIT AU 31/12/2015 | 0,00 |
| C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 0,00 |

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

| | EUROS |
|---|--------------------|
| POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur) | 0,00 267 738,08 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE EXCEDENT DEFICIT | 15 310,13 |
| A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 A AFFECTER | 283 048,21 |
| Affectation obligatoire : | |
| - à l'apurement du déficit de la section d'investissement - aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) | 0,00 0,00 |
| Solde disponible : | 283 048,21 |
| affecté comme suit : | |
| affectation complémentaire en réserves affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | 0,00 283 048,21 |
| B) DEFICIT AU 31/12/2015 | 0,00 |
| C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 0,00 |

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

| | EUROS |
|---|---------------|
| POUR MEMOIRE: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR | L |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur (report à nouveau créditeur) | 0,00 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDEN | NT |
| DE L'EXERCICE DEFIC | eit 42 562,22 |
| A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 A AFFECTER | 0,00 |
| Affectation obligatoire : | |
| - à l'apurement du déficit de la section d'investissement | 0,00 |
| Solde disponible : | 0,00 |
| affecté comme suit : | |
| - affectation complémentaire en réserves | 0,00 |
| - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | 0,00 |
| B) DEFICIT AU 31/12/2015 | 42 562,22 |
| C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 0,00 |

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

<u>Interventions de</u>: M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Françoise GROLET, M. Guy CAMBIANICA, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Danielle BORI, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, M. le Maire.

M. le Maire met aux voix le point **DCM N° 16-05-26-1**.

$\underline{\text{DCM N}^{\circ} 16\text{-}05\text{-}26\text{-}1}$:

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 55: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCO, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

| <u>A</u> | <u>bser</u> | <u>ıt</u> | au | moment | d | lu | V | <u>ot</u> | e | : | <u>U</u> | : |
|----------|-------------|-----------|----|--------|----------|----|---|-----------|---|---|----------|---|
| | | | | | | | | | | | | |

| |
|------|

M. le Maire sort avant le vote.

M. Richard LIOGER, Président de séance pour ce point, met aux voix le point **<u>DCM N° 16-05-26-2</u>**.

DCM N° 16-05-26-2:

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

M. Richard LIOGER fait une suspension de séance, demandée par Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Suspension de la séance à 16h49.

Reprise de la séance à 16h53.

Etaient présents: M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Interventions de: M. Richard LIOGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 35:</u> M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 12:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention: 1: M. Philippe CASIN.

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Gilbert KRAUSENER a

donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Dominique GROS, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, Mme Patricia ARNOLD.

M. le Maire met aux voix le point **DCM N° 16-05-26-3**.

DCM N° 16-05-26-3:

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 13:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 4: M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Yves WENDLING, Mme Patricia ARNOLD.

\overline{DCM} N° 16-05-26-4 : Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

L'agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) est un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine régie par le droit local d'Alsace-Moselle.

Elle a pour vocation:

- D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- De mener des expertises et des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- De mettre en œuvre les mesures propres à alimenter les débats et assurer l'information des acteurs de l'aménagement (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc...).

Ses missions sont définies dans le code de l'urbanisme (art. L132-6). Les orientations générales de l'AGURAM se déclinent en 4 axes :

- Axe 1. Métropolisation et grands territoires

- Echelle régionale et échelle du Sillon Lorrain, réseau des agences : enjeux Grand Est, flux corridor NS, coopérations transfrontalières, maillage territorial
- SCoTAM : animation, mise en œuvre, pédagogie, cahiers d'applications, révision

- Axe 2. Stratégie d'agglomération : projet, planification et programmation

- Projet de territoire de Metz Métropole, réflexion sur la Communauté Urbaine et sur le PLUi
- Habitat : révision du PLH, appui à la conférence intercomm. du logement, suivi contrat de ville
- Déplacements : révision du PDU de Metz Métropole, diagnostic, appui à la concertation
- Economie sur Metz Métropole : analyse des ZA, compétence économique

- Axe 3. Projets urbains et planification communale

- PLUs
- Système d'Information Géographique POS/PLU
- Projets urbains
- Projets de mobilité

- Axe 4. Observation et communication

- Mise en place d'un système d'observation territoriale partenariale, portail de données
- Observation Habitat et Société
- Observation Mobilité Transport, Enquête Ménage Déplacements MM et ScoTAM
- Observation Dynamiques territoriales
- Observation Economique
- Communication

L'AGURAM poursuivra pour 2016 ses observations et ses missions transversales et accompagnera la Ville plus spécifiquement :

- dans la révision de son **PLU**, (diagnostic territorial, analyse des enjeux, à l'échelle de la ville et des quartiers : démographie / habitat, paysage / cadre de vie / contexte

- grands territoires, développement économique, agriculture, mobilité, équipements et services Etat initial de l'environnement,
- dans l'étude sur la **trame verte et bleue messine** en valorisant ses emprises et ses traductions réglementaires.
- à la valorisation des études sur la marchabilité et sur le plan cyclable messin,
- à assurer dans un format optimal l'**Observation du stationnement** du centre-ville messin.

Les activités menées par l'AGURAM sont arrêtées chaque année par l'ensemble des adhérents dans le cadre d'un programme partenarial, dont l'intérêt est partagé par les adhérents, et qui donne lieu au versement d'une contribution financière au regard des thèmes traités.

Dans ce cadre, et au vu du programme partenarial 2016, il est proposé de verser à l'AGURAM une contribution financière d'un montant de 200 000 € et de formaliser ce partenariat par une convention, dont le projet est joint en annexe, permettant à chacune des parties d'avoir une visibilité sur cette démarche commune.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **DE PRENDRE ACTE** du programme partenarial de travail de l'AGURAM pour l'année 2016.
- **D'APPROUVER** la convention d'application 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- **D'ATTRIBUER** dans ce cadre une subvention de 200 000 € à l'AGURAM pour l'année 2016.
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de</u>: Mme Christine SINGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Françoise GROLET, M. Guy CAMBIANICA, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine

SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Francoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 16-05-26-5 : 66^{emes} Fêtes de la Mirabelle :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose:

La Ville de Metz et ses partenaires proposent les 66^{èmes} Fêtes de la Mirabelle qui auront lieu cette année du samedi 20 au dimanche 28 août 2016 et s'étendant ainsi sur deux grands weekends. En 2015, la nouvelle formule des festivités, autour du village place d'Armes et avec un volet artistique renforcé, a rassemblé près de 110 000 visiteurs dans un esprit festif et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour cette nouvelle édition, une programmation riche et variée offrira de nombreux spectacles, des concerts et des animations dans divers domaines : musique, théâtre de rue, danse, humour, cirque... Un grand volet autour de rendez-vous gourmands sera proposé autour de la production de mirabelles, du terroir régional et de la gastronomie, au cœur d'un village scénographié et animé, sur les places et parcs de la ville. Dans le contexte de la candidature Unesco, les projets artistiques mettront en valeur les lieux et monuments remarquables de la Ville comme la place d'Armes, le plateau Cathédrale, la place Saint-Louis et la place de la Comédie.

Cœur de la manifestation et fil rouge attendu des Messins, des Lorrains et des touristes, le village de la Mirabelle reviendra en effet place d'Armes dès le samedi 20 août. Il accueillera les visiteurs pendant 8 jours d'affilée autour d'une scénographie renouvelée, avec une vingtaine de stands, associant un volet numérique et participatif dans un esprit de convivialité propice à la détente et aux échanges. Des commerçants, restaurateurs locaux et des producteurs du Parc naturel Régional de Lorraine, seront présents avec une offre variée et pour faire déguster le fruit d'or et ses produits transformés.

Animé par Calixte de Nigremont, les journées du village se dérouleront à partir de 11h avec :

- des déjeuners de la Mirabelle et des animations durant la pause méridienne ;
- des rendez-vous réguliers l'après-midi sous forme d'ateliers de cuisine, d'animations culturelles à l'initiative d'associations messines souhaitant faire découvrir leur savoirfaire culturel et culinaire;
- des rendez-vous en soirée sur une scène dédiée, selon le déroulé type suivant : apéroconcerts, rendez-vous humour avec des humoristes locaux, ouverture sur le monde avec un spectacle alliant musiques et danses et un concert de clôture festif de la scène QuattroPole.

Le week-end d'ouverture proposera, dans le village de la Mirabelle, un large programme d'animations et de spectacles dans une ambiance festive pour la journée inaugurale du samedi 20 août, et notamment un grand bal festif et populaire de la Mirabelle en soirée. La journée du dimanche accueillera les visiteurs au cœur du village avec le grand couronnement de la Reine à partir de 19h.

Dans la semaine, en complémentarité avec la programmation du village, des soirées « Mirabellissimes » proposeront également des spectacles d'arts de rue et de cirque sur les places emblématiques de la ville (place Saint-Etienne, place Jean-Paul II, place du Marché couvert, place de la Comédie, place Saint-Louis), avec une montée en puissance jusqu'au vendredi 26 août où "Mù, Cinématique des fluides", la dernière création de la compagnie Transe Express, spécialisée dans la construction de structures monumentales, magnifiera le plateau Cathédrale.

Ces 66^{èmes} Fêtes s'achèveront par un grand week-end de clôture qui offrira des temps forts avec :

- la journée des enfants place Saint-Louis, le samedi 27 août ;
- le Grand Soir de la Mirabelle avec son feu d'artifice au parc de la Seille ;
- le Grand Défilé fleuri et animé qui aura pour thème cette année les rivages du monde. Neuf chars seront décorés par des associations messines invitées à parader en musique dans les rues de la ville pour clore les festivités, avec un spectacle final participatif et festif place d'Armes.

Enfin, nouveauté à noter : le marché du terroir et de l'artisanat changera de lieu et s'installera place de la Comédie avec des animations nouvelles (stands, spectacles, barbecue et miniferme) et proposera une journée supplémentaire, soit du vendredi 26 au dimanche 28 août.

Les festivités se poursuivront comme chaque année avec les Montgolfiades au Plan d'eau. A compter du 31 août, le meeting messin organisé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 4 septembre.

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2016 des crédits à hauteur de 547 000 euros pour les Fêtes de la Mirabelle et de 20 000 euros pour les activités de l'APIMM. Il est à noter que la Ville de Metz sollicite en parallèle les acteurs économiques privés et publics du territoire afin de soutenir la manifestation et a présenté au Conseil Départemental de la Moselle une demande de subvention dans le cadre des appels à création partagée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du Corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 24 300 euros pour la construction de neuf chars ;
- 2) d'apporter une subvention d'un montant total de 20 000 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades, subvention qui comprend les frais de participation liés à la sortie du ballon appartenant à la Ville de Metz;
- 3) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** dans le cadre des festivités de la Mirabelle 2016 et pour la réalisation des chars du corso fleuri :
 - **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 24 300 euros aux associations suivantes :

| Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz | |
|--|---------|
| Rurange | 2 700 € |
| Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de | 2 700 € |
| Sang Bénévole de la Moselle | |
| Famille Lorraine de Metz-Borny | 2 700 € |
| Fédération Familles de France 57 | 2 700 € |
| Groupe Folklorique Lorrain de Metz | 2 700 € |
| Gwendolyn's | 2 700 € |
| Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) | 2 700 € |
| Renaissance | 2 700 € |
| Secours Catholique, délégation de Moselle | 2 700 € |

- DECIDE par ailleurs :

- **DE METTRE A LA DISPOSITION** de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) le ballon qui appartient à la Ville de Metz ainsi qu'une remorque nécessaire au transport dudit ballon pour une durée de quatre ans prenant fin d'office le 31 décembre 2019.
- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'APIMM d'un montant total de 20 000 € (vingtmille euros) à pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades auxquelles participe le ballon de la Ville de Metz pour une durée de quatre ans prenant fin d'office le 31 décembre 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de</u>: Mme Christine SINGER, M. René DARBOIS, Mme Bérangère THOMAS, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 48:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 7 :</u> M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Bernard HEULLUY.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 16\text{-}05\text{-}26\text{-}6}$: Festival "Ondes Messines" et Rendez-vous culturels de l'Eté $\underline{2016}$:

M. LEKADIR, Rapporteur, expose:

Du mois de juin jusqu'en septembre, la Ville de Metz célèbrera l'été et proposera, à un public souhaité le plus large possible, une offre renouvelée d'animations culturelles et artistiques gratuites et variées. Une attention a été portée sur la lisibilité de la programmation, la volonté d'élargir les publics et l'accès à la culture pour tous et d'animer le centre-ville, les places publiques ainsi que les quartiers messins.

La programmation estivale 2016 s'articulera autour :

- De trois grands moments phares : le festival « Ondes Messines », le festival « Hop Hop » et « les Fêtes de la Mirabelle ».
- Des Rendez-vous culturels et artistiques réguliers dans les domaines du cinéma, de la danse, de la musique, du théâtre et des animations de rues.
- De l'animation et la valorisation des lieux du patrimoine messin en lien avec notre démarche Unesco, avec notamment plusieurs expositions en fil rouge.

Le festival « Ondes Messines ».

La Ville de Metz et la Cité Musicale de Metz, regroupant Metz en Scènes (Arsenal, BAM, Trinitaires) et l'Orchestre national de Lorraine, célèbreront les musiques et le numérique, en partenariat avec TCRM-Blida, avec la deuxième édition du festival « Ondes Messines » du 29 juin au 03 juillet. Une semaine après la fête de la musique, un programme riche attend les festivaliers, durant cinq jours exceptionnels de fête et de découverte, avec de nombreux concerts, performances et installations d'artistes invités pour nous offrir leur vision du futur.

Parmi les temps forts du festival, retenons :

- l'occasion de redécouvrir le plateau Cathédrale (place Saint-Etienne, place Jean-Paul II) avec de nombreux artistes de la scène nationale et locale : Odezenne, Fatnotronic, Ali Amran, Bambou, un ciné-concert avec l'Harmonie Municipale et la compagnie Blah Blah, le Big Bang Jazz de Woippy et Mettensis Symphonia.

 Rendez-vous Place de la République, dans l'Arsenal et à TCRM-Blida pour les vendredi, samedi et dimanche. Ainsi, le vendredi 1^{er} juillet verra le grand concert très attendu de Marina Kaye, jeune artiste déjà reconnue sur le plan national et international. Le samedi 2 juillet offrira également une programmation d'actualité et festive avec Caravan Palace suivi d'un set DJ et VJ du duo Simian Mobile Disco. L'Orchestre national de Lorraine proposera cette année un ciné-concert qui revisitera l'univers du manga japonais « One Piece » et créera la rencontre entre les musiciens de l'Orchestre national de Lorraine et les jeunes fans de cette série mondialement connue. A cette occasion, tous les espaces de l'Arsenal seront investis par le public avec une programmation dédiée aux musiques et numérique.
- Des animations numériques et musicales: TCRM-Blida, site incontournable des cultures numériques, invitera des artistes de niveau international et associations résidentes à interroger les liens entre technique, art et numérique à l'occasion de soirées clubbing. Le site de Blida accueillera les soirs du vendredi et samedi des afters musicaux et numériques pour prolonger l'esprit des Ondes Messines jusqu'au bout de la nuit. Une programmation a également été conçue dans les espaces de l'Arsenal pendant le week-end des 2 et 3 juillet. Elle transformera le lieu en véritable Game Center inspiré de la culture japonaise avec des performances, des jeux vidéo, le bus Voyager, des expositions et installations numériques diverses et variées.

Les Rendez-vous culturels de l'Eté.

Le programme culturel se déclinera ensuite avec 70 rendez-vous, pensés pour tous les publics, du mercredi au dimanche, sur les places, dans les parcs, les quartiers et les lieux de patrimoine messins, selon la structure suivante :

- « Metz en musique » : réunira une série de concerts entre les concerts de l'Harmonie Municipale sur les places de Metz, la chorale Chalom, la Scola Metensis, les associations Musiques volantes ou encore Metz Lorraine Japon.
 Les mercredis, du 22 juin au 17 août, permettront de réinvestir la place Jeanne d'Arc, avec des concerts dans le style des musiques du monde et du jazz.
 Boumchaka renouvellera ses parcours musicaux avec des concerts dans des lieux insolites mais aussi sur la place de la Gare ou encore Porte des Allemands.
- **« Les jeudis du cinéma » :** présenteront 7 séances de cinéma en plein air du 23 juin au 18 août, afin de favoriser l'accès à la diffusion gratuite d'œuvres cinématographiques de qualité au plus grand nombre. Ces projections sont proposées dans des quartiers (Metz-Nord, Sablon...) et des sites emblématiques du patrimoine messin (place de la Comédie, plateau Cathédrale, place de la Gare, basilique Saint-Vincent, plan d'eau).
- **« Les vendredis de la danse » :** chaque vendredi de l'été, une piste de bal s'animera place de la Comédie pour ceux qui souhaitent s'initier à la danse : tango, guinguette ou danse contemporaine avec un spectacle offert chaque soir et des initiations. Un nouveau plateau de danse sera proposé cette année place Saint-Louis, tous les vendredis également.

• L'animation du patrimoine: Metz dispose d'un patrimoine architectural remarquable, toile de fond idéale pour les animations de l'été. A ce titre, la Porte des Allemands, la basilique Saint-Vincent et l'église des Trinitaires accueilleront tout au long de l'été une riche programmation; expositions qui valorisent et interrogent les richesses messines mais qui invitent également à la contemplation; ateliers pédagogiques destinés à éveiller le jeune public à l'architecture et à l'histoire et divers spectacles... Afin de répondre au succès public (37 000 visiteurs en 2015), la Porte des Allemands sera l'écrin d'un été animé avec notamment « Les week-ends de la Porte » où les visiteurs auront rendez-vous avec les artistes et pourront partager des moments de théâtre, de conte, de musique, de performance sonore et visuelle et des visites contées, tous les week-ends de l'été.

L'été se clôturera avec la 33^e édition des **Journées européennes du Patrimoine** les 17 et 18 septembre autour de la thématique « Patrimoine et citoyenneté ».

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2016 des crédits à hauteur de 150 000 euros pour l'organisation du festival « Ondes Messines » et des Rendez-vous culturels de l'Eté. Parallèlement, la Ville est engagée dans la recherche de partenaires et mécènes extérieurs afin de soutenir ces manifestations. Elle a ainsi présenté au Conseil Départemental de la Moselle une demande de subvention dans le cadre des appels à création partagée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations qui participent à l'animation de la Cité dans les cadres des Rendez-vous culturels de l'Eté, par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 22 700 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** des subventions dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'Eté 2016 pour un montant total de 22 700 euros aux associations suivantes :

| - Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle | 11 000 € |
|---|----------|
| (6 séances de cinéma en plein air) | |
| - Boumchaka (4 parcours musicaux dans la ville) | 4 700 € |
| - Laboratoire d'Expression Elastique (week-end d'animation Porte des | 3 000 € |
| Allemands) | |
| - Musiques volantes (2 guinguettes sonores en plein air) | 2 000 € |
| - Pas Assez (3 concerts place Jeanne d'Arc) | 1 500 € |
| - Metz Lorraine Japon (1 concert de musique japonaise) | 500 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d'objectifs et de moyens, avenant avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de: M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL,

M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Procuration: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Bernard HEULLUY.

$\underline{DCM}\ N^\circ$ 16-05-26-7 : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de \underline{Metz} :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure régulièrement dans le Top 5 français selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale. 5^{ème} en juin 2014, il a gagné une place à l'issue de la saison dernière pour atteindre le 4^{ème} rang derrière le Paris Saint Germain, l'Olympique Lyonnais, ainsi que le Racing Club de Lens.

Ce classement tient compte de différents paramètres notamment le nombre de joueurs membres du Centre de Formation et sélectionnés dans leur équipe nationale (9 sur la saison précédente), mais aussi le nombre de contrats professionnels signés par les footballeurs formés au club (sur l'effectif actuel, 4 jeunes issus de la formation se sont vu proposer ce type de contrat).

Pour offrir aux jeunes joueurs en formation des conditions de travail optimales, l'Association FC Metz met à la disposition de ses stagiaires de nombreuses infrastructures modernes, allant de la structure d'hébergement (le centre dispose de 56 lits et accueille en permanence une quarantaine de jeunes joueurs âgés de 15 à 19 ans), en passant par l'espace de restauration, la salle de musculation, le cabinet médical ainsi qu'un véritable espace pédagogique (composé de salles d'études, d'une bibliothèque, d'une salle vidéo et de salles de conférences).

Plus couramment appelé "Plaine de Jeux", le Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien est un vaste complexe d'entraînement mis à disposition des jeunes stagiaires. Il est constitué de plusieurs vestiaires, d'un "club-house" et de nombreuses pelouses ainsi que d'un terrain synthétique pour accueillir tous les entraînements des équipes de jeunes.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chaque jeune sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le collège Arsenal, le lycée Cormontaigne, le lycée professionnel René Cassin et le lycée Robert Schuman et il est important de souligner les bons résultats obtenus en juin dernier par les jeunes sportifs issus du centre de formation avec 100 % de réussite (14 candidats aux baccalauréats et 14 bacheliers dont 8 avec mention).

Sur le plan sportif, il convient de noter que grâce à la qualité du travail réalisé en matière de formation, les équipes jeunes du FC Metz obtiennent chaque saison d'excellents résultats. A titre d'exemple, l'équipe U15 qui a remporté le Championnat de France UNSS Minimes, ou encore la catégorie U17 qui a remporté le Championnat National.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international en accueillant en permanence des joueurs venant de Chine, d'Inde ou encore de Singapour. Le Club a décidé d'officialiser ces échanges par la création en mars 2013 du 'FC Metz International Football Academy'. Ce brassage très enrichissant va permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'évènements sportifs d'ampleur comme le tournoi international de football, dénommé « la Graoully-Cup » qui s'est déroulé les 14 et 15 mai 2016 à Metz. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 se sont rencontrées et de nombreuses animations se sont déroulées tout au long de ce festival associant tous les clubs de football amateurs messins. Cet événement concrétise ainsi le travail entrepris par l'Association FC Metz avec l'ensemble des clubs amateurs tout au long de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de

Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 570 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 570 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2016-2017. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 285 000 € en juin, puis un solde de 285 000 € attribué en octobre 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de cette subvention.
 Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de</u>: M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

<u>Explication de vote demandée par</u> : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD, M. René DARBOIS, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 43:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY.

Voix contre : 0 :

<u>Abstentions: 11:</u> Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise

GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS. <u>Absent au moment du vote : 1 :</u> M. Philippe CASIN.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 16\text{-}05\text{-}26\text{-}8}$: Animation estivale 2016 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socio-éducatives et des instances publiques :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose:

L'édition 2015 de l'Animation Estivale, comme les éditions précédentes, s'est soldée par un bilan positif, confortant le succès du dispositif grâce à une programmation actualisée. La mobilisation d'un réseau d'acteurs fidèles et l'accueil de nouveaux venus permet un brassage des activités et le renouvellement de l'offre. 79 structures partenaires ont œuvré dans ce sens en proposant 113 activités déclinées en 155 ateliers animés. Les jeunes ont adhéré et ont fait grimper le taux de réservation des activités à 91 % en moyenne sur les 6 semaines.

La 36^{ème} édition se déroulera du 11 juillet au 12 août 2016, sur 5 semaines. Elle proposera un éventail d'animations le plus large possible dans le cadre budgétaire défini. De nouvelles associations intègrent le dispositif avec entre autres : Atelire avec une activité Littérature et spectacle, Les Courtisans avec une activité Web-TV jeunes, Le Mégot avec l'atelier "Fabrique ta tasse", 448 Rêves Théâtrals avec des cours de théâtres. Les associations sportives proposent des séances de découverte de leur activité (escrime, équitation, tennis, self défense...) et d'initiation (aïkido, badminton, baseball...) voire de perfectionnement pour les jeunes ayant déjà pratiqué la discipline comme le basket, le football, les échecs. Trois clubs reviennent dans le dispositif : Sport de glace de Metz, Hockey club Metz et Metz Triathlon.

La Ville privilégie aussi les institutions partenaires (FRAC, Metz en Scène, TCRM Blida) et cette année le CAUE fait son entrée en proposant un atelier "le petit architecte" en lien avec la construction de l'Agora. Elle fait également appel à ses services compétents en la matière avec des animations de boxe, de jonglerie, des jeux sportifs et de pleine nature par exemples, organisées par l'Ecole des sports ainsi que des animations parents/enfants dans les structures Petite enfance.

Il y a lieu de donner cette année un coup de projecteur sur un nouvel enjeu : la participation des accompagnateurs. A titre expérimental, deux associations Metz Gym et CPN Coquelicots proposeront parallèlement une activité aux personnes accompagnant les jeunes : Gym douce pour la première et Votre santé au naturel pour la seconde.

Egalement, l'Animation Estivale continuera à favoriser la mixité des publics avec l'accueil de jeunes en situation de handicap et à atteindre les plus éloignés du dispositif en programmant des activités dans les quartiers et en engageant un travail partenarial avec les acteurs sociaux.

Enfin, une nouvelle interface de l'outil de gestion de l'Animation Estivale va être mise en place, améliorant d'une part la stabilité du site et d'autre part facilitant l'accès à tous les types d'usagers (grand public, associations, agents de mairie).

Ainsi les projets de 72 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **165 956 €**

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2016, représentant une dépense totale s'élève à **165 956** €

| Activités sportives : | 106 660 € |
|---|-----------|
| - Planet Aventure Organisation : | 15 740 € |
| - Aïkido La Grange au Bois : | 590 € |
| - Athlétisme Metz Métropole : | 1 450 € |
| - Société des Régates Messines : | 3 980 € |
| - Metz Badminton : | 2 070 € |
| - Baseball et Softball Club de Metz : | 1 450 € |
| - ASPTT Metz : | 3 700 € |
| - Metz Basket Club: | 2 750 € |
| - Boxing Club de Metz : | 1 120 € |
| - Club d'échecs Alekhine : | 560 € |
| - Club d'échecs Metz Fischer : | 560 € |
| - Ecole Française d'Echecs de Metz : | 600 € |
| - Les cavaliers de la chenevière : | 5 440 € |
| - Club Escalade Evasion Metz : | 2 240 € |
| - Société d'Escrime de Metz : | 1 850 € |
| - UL de Plantières : | 2 210 € |
| - APM football : | 1 440 € |
| - AS Metz Grange-aux-Bois : | 1 720 € |
| - CO Metz Bellecroix : | 2 160 € |
| - Association Sportive du Gardengolf : | 1 210 € |
| - Metz Gym : | 5 210 € |
| - atelier enfant 4 900 € | |
| - atelier adulte 310 € | |
| - Metz Handball : | 2 180 € |
| - Metz Magny Handball : | 800 € |
| - Hockey Club de Metz : | 3 310 € |
| - Metz Judo Jujitsu : | 3 250 € |
| - Ecole de Karaté 57 : | 1 620 € |
| - Metz Lorraine Japon : | 590 € |
| - Kayak Club de Metz : | 6 330 € |
| - Moselle Moto Club : | 3 290 € |
| - Sport de Glace de Metz : | 4 260 € |
| - Fédération de Moselle pour la Pêche : | 3 160 € |
| - Imagine : | 540 € |
| - Rugby Club de Metz : | 1 390 € |
| - Ryu Taï Jitsu Lorrain : | 80€ |
| - Taekwondo Spirit Metz : | 590 € |
| - Ice Skating Show Metz: | 1 000 € |
| - SMEC Tennis : | 760 € |
| - AS Natation Messine Tennis: | 1 450 € |
| - Association Sportive des Cheminots (ASCM) : | 1 260 € |

| - Metz Tennis de Table : | 3 710 € |
|--|-------------------|
| - ASCM Les Archers du St Quentin : | 630 € |
| - Metz Triathlon : | 760 € |
| - Cyclo Club de Metz : | 840 € |
| - Cercle Yachting à Voile : | 5 700 € |
| - Association Pouilly-Metz Volley : | 1 110 € |
| Activités culturelles : | 59 296 € |
| - Assolatelier : | 4 520 € |
| - Atelire : | 490 € |
| - Bouche à Oreille : | 1 290 € |
| - Cantus Firmus : | 3 640 € |
| - Centre d'Etudes Grégoriennes : | 330€ |
| - Collectif Art : | 2 160 € |
| - Centre Pompidou Metz : | 1 026 € |
| - C.P.N. Les Coquelicots : | 500€ |
| - atelier adulte 500 € | |
| - atelier enfant compris dans subv convention triennale | |
| - Culture 21: | 3 200 € |
| - Eclaireuses et Eclaireurs de France : | 1 430 € |
| - EEDF Groupe de Metz : | 1 400 € |
| - Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal : | 2 970 € |
| - Cie ENZ : | 830€ |
| - Cie Théatr'hall : | 3 580 € |
| - Institut des Musiques d'Aujourd'hui : | 2 450 € |
| - Le Mégot : | 950€ |
| - Le Studiolo : | 950€ |
| - Les Courtisans : | 1 180 € |
| - EEDF GR Ludothèque Metz : | 2 550 € |
| - Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel : | 7 790 € |
| - Metz Lorraine Japon : | 360€ |
| - MJC Metz Borny: | 700€ |
| - Metz Street Culture : | 1 900 € |
| - Metz Métropole (<i>Musée de la Cour d'Or</i>) : | 3 500 € |
| - Nan Bara : | 3 300 € |
| - Permis de Jouer : | 1 970 € |
| - Pushing : | 3 700 € |
| - 448 Rêves Théâtrals : | 630€ |
| OF VERSER 50 % du montant de la subvention au démarrage de | l'onération et le |

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation).
- **D'AUTORISER** la perception, par la régie de recettes du service des Finances, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

<u>Interventions de</u>: Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, Mme Agnès MIGAUD, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 41:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote: 14: M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN, M. Jean-Michel ROSSION.

\underline{DCM} N° 16-05-26-9 : Prolongation du dispositif Trilingua sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

Dans l'attente du nouveau programme INTERREG V (2015-2020), le Conseil Municipal du 2 juillet 2015 a décidé le maintien de la participation au dispositif d'apprentissage renforcé de l'allemand sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann pour l'année scolaire 2015-2016.

D'ores et déjà, le Conseil Départemental de la Moselle s'est prononcé sur le maintien de son engagement à cofinancer les postes d'assistants éducatifs à hauteur de 20 %, ainsi que sur la mise en œuvre du programme d'accompagnement transfrontalier pour l'année 2016.

Il est proposé, dans l'attente du prochain programme INTERREG V, de prolonger le dispositif dans sa configuration actuelle pour l'année scolaire 2016-2017 à savoir :

- 1,5 emploi à temps complet financé à 80 % par la Ville de Metz, 20 % par le Conseil Départemental.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ACCEPTER** la prolongation du dispositif Trilingua à hauteur de 1,5 emploi à temps complet d'assistant éducatif du 5 juillet 2016 au 8 juillet 2017.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité de signer tout document s'y rapportant.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'ORDONNER** l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de</u>: M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Doan TRAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 44: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Procuration: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 11 :</u> M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Selima SAADI, Mme Hanifa GUERMITI.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 16\text{-}05\text{-}26\text{-}10}$: Adaptation transitoire des tarifs des Jardins Familiaux pour 2016 :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose:

Après une phase de fort développement du nombre de jardins par la création de nouveaux sites, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement des jardins familiaux le 17 décembre 2015.

Ce nouveau règlement vise à faire évoluer le dispositif notamment pour assurer une remise à niveau qualitative de nombreux sites. L'augmentation des tarifs vise ainsi non seulement à augmenter les recettes pour augmenter les moyens d'action de la Ville, mais surtout à responsabiliser les locataires en leur faisant prendre conscience de l'importance d'avoir un jardin et de l'entretenir correctement.

Des réunions avec tous les locataires ont été organisées par site de jardins familiaux, qui seront reconduites chaque année, pour nouer un véritable dialogue entre la Ville et les locataires.

La Ville a recueilli de nombreuses informations concrètes sur les sites des jardins, leurs particularités historiques, leurs contraintes, mais surtout ont entendu trois remarques récurrentes des locataires :

- Une bonne partie d'entre eux n'est pas opposée au nouveau tarif à condition que les services devant être rendus par la Ville soient conformes à ses engagements,
- Les locataires entretenant bien leur jardin conformément au règlement se sentent injustement pénalisés par l'augmentation de tarif comparativement à ceux qui ne sont pas respectueux des règles,
- Le passage d'un paiement à terme échu à un paiement d'avance entraîne la facturation de trois années de loyer sur 12 mois et cela peut poser des problèmes financiers à certains d'entre eux.

Pour prendre en compte ces trois remarques pertinentes, une adaptation transitoire de la grille tarifaire pour 2016 a été annoncée lors du Conseil Municipal du 28 février 2016. Celle-ci est détaillée en annexe du présent rapport et prend en compte :

- une réduction de 20 % du loyer appliquée à tous les locataires dont le jardin sera jugé entretenu conformément au règlement à la mi-septembre 2016,
- une réduction supplémentaire allant de 10 % à 30 % sera appliquée à ces mêmes locataires pour 11 sites ne présentant pas encore à ce jour le niveau de service requis,
- afin d'étaler les paiements, les loyers 2016 seront facturés en 2 temps : pour partie en juillet et le reliquat fin septembre.

Ce dispositif pourra le cas échéant être prolongé pour les sites n'ayant pu être complètement remis à niveau par la ville en 2016.

Par ailleurs, une modification permanente est proposée dès 2016 : la modulation du tarif de location annuel des abris en fonction de leur nature, le tarif des abris métal et béton groupés étant ramené de $30 \in à 10 \in$. De même, la taille maximum autorisée des abris et des pergolas est ramenée de 9 m^2 à 5 m^2 , limite en dessous de laquelle il n'est pas nécessaire de déposer une déclaration d'urbanisme.

Enfin, les locataires ayant rendu leur jardin avant le 1er juillet seront exemptés de loyer pour l'année 2016. Pour cela, les, locataires exprimant leur souhait de rendre leur jardin avant le 1^{er} juillet sont dispensés de préavis.

Pour l'année 2017, le règlement des jardins familiaux et les tarifs seront ceux votés par le Conseil Municipal le 17 décembre 2015, en intégrant les modifications permanentes faites en 2016 et en instaurant le versement d'une caution pour les nouveaux locataires seulement, équivalente à un loyer annuel.

La grille tarifaire 2017 des Jardins Familiaux est annexée au présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **DE MODIFIER ET D'ADOPTER** la grille tarifaire transitoire des tarifs des jardins familiaux pour 2016 en tant que disposition dérogatoire au règlement intérieur des Jardins Familiaux, telle que détaillée en annexe du rapport, établissant
 - une réduction de 20 % du loyer pour tous les locataires dont le jardin jugé entretenu conforme au règlement à la mi-septembre 2016,
 - une réduction supplémentaire allant de 10 % à 30 % pour ces mêmes locataires pour 11 sites détaillés dans l'annexe,
 - une facturation en 2 temps, pour partie en juillet et le reliquat fin septembre,
 - une exemption de loyer pour les locataires ayant rendu leur jardin avant le 1^{er} juillet, ceux-ci étant exceptionnellement dispensés de préavis.
- **D'ADOPTER** la modulation du tarif de location annuel des abris en fonction de leur nature telle que détaillée dans le rapport.
- **DE MODIFIER ET COMPLETER** les articles 10.1 et 10.2 du règlement des Jardins Familiaux de la Ville de Metz tel qu'adopté par délibération du 17 décembre 2017 de la manière suivante :

Article 10.1 : alinéa " Installation d'un abri par le locataire" : "Sur les jardins dépourvus d'abri, le locataire peut en installer un, à sa charge, aux conditions suivantes :

- s'il s'agit d'un abri acheté dans le commerce, celui-ci doit être en métal ou en bois exclusivement selon les sites (voir particularités à l'article 32), avec une couverture bac acier, tôle galvanisée ou feutre bitumé ou shingle. La surface de l'abri ne doit pas excéder 5 m² et sa hauteur 2m50.
- s'il s'agit d'un abri auto construit, il doit être conçu sous forme d'un modèle démontable, en bois exclusivement, avec une toiture à une ou deux pentes, avec une couverture bac acier, tôle galvanisée, feutre ou plaque ondulée bitumé ou shingle. La surface de l'abri ne doit pas excéder 5 m² et sa hauteur 2m50.

Sont interdits pour la construction de l'abri : la tôle pour les murs, les bâches, les dalles de béton, les panneaux de béton, le fibrociment, les palettes de transport en bois non démontées (le bois issu de palettes est autorisé), le plastique (liste non exhaustive).

L'abri doit s'intégrer le plus possible à l'environnement du jardin et doit présenter un aspect esthétique homogène : tout abri constitué d'objets et de matériaux hétéroclites est formellement interdit.

Le sol de l'abri peut être constitué de dalles en gravillons lavés, de pavés autobloquants ou de terre battue, par-dessus un géotextile. Il peut être recouvert d'un plancher en bois. Il est strictement interdit de couler une dalle en béton. Seuls des massifs de béton s'inscrivant dans un cube de 30 cm d'arrête (format maximum) peuvent être coulés hors sol puis implantés à fleur de sol, à raison de 4 massifs par abris.

L'abri doit être ancré dans le sol (tiges métalliques...) ou boulonné sur les massifs en béton afin d'éviter tout risque d'arrachage par le vent.

L'abri doit être implanté dans le jardin à l'écart de l'allée d'accès au jardin, au minimum à mi-distance du fond de la parcelle, ce afin de permettre une vue sur les parcelles de jardin et favoriser la perception du site comme un espace convivial propice au lien social. Toute construction ou modification d'un abri nécessite le dépôt, auprès du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels de la Ville de Metz, d'une demande (voir formulaire joint au présent règlement) accompagnée d'un plan de situation et de conception avec les dimensions du futur pavillon et une description des matériaux utilisés. Ce n'est qu'après

obtention de l'accord écrit de la Ville que le locataire pourra effectuer les travaux souhaités.

La Ville de Metz se réserve le droit de demander la démolition de l'abri si aucune autorisation préalable n'a été accordée ou si le projet diffère de manière trop importante de celle-ci.

Le locataire doit réaliser tous les travaux d'entretien de l'abri :

- un traitement tous les 2 ans au moins, de toutes les boiseries avec un produit fongicide et antiparasitaire naturel. Dans un souci de respect de l'environnement, seules sont autorisées des lasures ou peintures en phase aqueuse l'exclusion de toute peinture à l'huile, laque, vernis, huile de vidange et produits assimilés. L'achat des produits est à la charge du locataire.
- entretien des verrous, serrures, gonds, charnières."

Article 10.2 : "La pergola est une construction formée de colonnes à claire-voie servant de support à des plantes grimpantes. Elle doit s'intégrer parfaitement dans l'environnement du jardin et permettre l'installation d'un coin repos ombragé.

Le locataire peut installer une pergola à sa charge, aux conditions suivantes :

- s'il s'agit d'une pergola achetée dans le commerce, celle-ci doit être en métal ou en bois exclusivement.
- s'il s'agit d'une pergola auto construite, elle doit être conçue sous forme d'un modèle démontable, en bois exclusivement. Tout autre matériau est interdit.

Cette pergola ne doit pas dépasser 5 m² de surface totale au sol et 2 m 50 de hauteur.

La pergola peut être couverte d'une claie à ombrer amovible de type bambou. Toute autre couverture telle que plastique, tôle, etc. est formellement interdite.

La pergola ne peut servir de lieu de stockage de matériaux. Ceux-ci doivent être rangés dans l'abri.

Le sol de la pergola sera constitué de dalles en gravillons lavés, de pavés autobloquants, d'un plancher en bois, de gravillons ou de terre battue, par-dessus un géotextile. Il est strictement interdit de couler une dalle en béton.

La pergola doit être ancrée dans le sol (tiges métalliques...) ou boulonné sur des massifs en béton (voir alinéa 10.1) afin d'éviter tout risque d'arrachage par le vent.

Le bois de la pergola doit être traité tous les 2 ans au moins de la même couleur que l'abri et avec un produit fongicide et antiparasitaire naturel. Dans un souci de respect de l'environnement, seules sont autorisées des lasures et peintures en phase aqueuse l'exclusion de toute peinture à l'huile, laque, vernis, huile de vidange et produits assimilés.

Toute construction ou modification de pergola nécessite le dépôt, auprès du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels de la Ville de Metz, d'une demande (voir formulaire joint au présent règlement) accompagnée d'un plan de situation et de conception avec dimensions du futur pavillon et description des matériaux utilisés. Ce n'est qu'après obtention de l'accord écrit de la Ville que le locataire pourra effectuer les travaux souhaités.

La Ville de Metz se réserve le droit de demander la démolition de la pergola si aucune autorisation préalable n'a été accordée ou si le projet diffère de manière trop importante de celle-ci."

- **DE MODIFIER ET D'ADOPTER** la grille tarifaire des jardins familiaux adoptée par délibération du 17 décembre 2015, telle que détaillée en annexe du rapport.

<u>Interventions de</u>: Mme Bérangère THOMAS, M. Guy CAMBIANICA, M. Patrick THIL, M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 45: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 10 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-05-26-11 : Metz Ville Jardin : conventions avec divers partenaires :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose:

Pour développer son image de "Ville Jardin", la Ville de Metz souhaite, au travers de partenariats avec les citoyens messins et les forces vives du territoire, accroître la connaissance et la culture locale des jardins, de l'environnement et de la biodiversité et développer des animations dans les jardins, ainsi que les usages citoyens.

Dans la continuité des partenariats déjà validés par le Conseil Municipal, les conventions suivantes sont proposées :

1- Jardin partagé à Metz Nord - Patrotte

L'association "fruits et vin de Metz" s'est créée en mars 2016 pour gérer un jardin partagé, rue des intendants Joba.

L'Association est un regroupement d'habitants du quartier et des environs qui souhaitent jardiner, sur une parcelle collective, des fruits et de la vigne (dont une partie à transformer en vin).

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le terrain, situé sur le domaine privé de la Ville, est mis à disposition de l'association ainsi que les conditions d'utilisation et de gestion de la parcelle par cette dernière.

2- Espace "Incroyables Comestibles" à Devant-les-Ponts

La MJC des 4 Bornes a sollicité la Ville de Metz pour créer un espace "Incroyables Comestibles", au sein du square situé à côté de la MJC.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions d'un partenariat pour cela, entre la Ville de Metz et la MJC des 4 Bornes. Cette convention n'engage pas de moyens financiers particuliers.

3- Convention de partenariat avec l'association des Sentiers de Queuleu

Créée au printemps 2010, l'association Les sentiers de Queuleu a pour but la valorisation, la promotion et l'animation des sentiers du quartier. Pour cela, une collaboration a été engagée depuis longtemps avec la Ville de Metz, pour ouvrir, aménager et entretenir le réseau de sentiers de Oueuleu.

L'Association souhaite développer son activité et il est apparu nécessaire de formaliser le partenariat entre la Ville et l'Association par une convention.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions d'un partenariat pour cela, entre la Ville de Metz et l'association Les sentiers de Queuleu. Cette convention n'engage pas de moyens financiers particuliers.

En conséquence, le Conseil Municipal:

- **D'APPROUVER** les projets de conventions avec l'association "Fruits et vin de Metz", avec la MJC des 4 Bornes et avec l'association des Sentiers de Queuleu.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, leurs avenants éventuels et tout document relatif à leur mise en œuvre.

<u>Interventions de</u>: Mme Marylin MOLINET, Mme Bérangère THOMAS, Mme Martine NICOLAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 43:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à

Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 12 :</u> M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 16-05-26-12 : Contribution financière 2016 à ADOMA :

M. KOENIG, Rapporteur, expose:

Par délibération en date du 25 septembre 2008, la Ville de Metz a décidé de confier la délégation de service public pour l'exploitation de son aire d'accueil des gens du voyage à la Société d'Economie Mixte ADOMA.

Ce contrat, signé conjointement entre la Ville de Metz et ADOMA le 17 novembre 2008, précise que le délégataire perçoit une contribution financière annuelle de la Ville de Metz, d'un montant de 38 755,76 € HT (soit 46 351 ,89 € TTC), révisable annuellement en fonction de l'indice ICHT-N, pour l'aire de Metz Blida, compte tenu des sujétions particulières de service public.

L'avenant n° 1 au contrat de DSP approuvé en Conseil Municipal du 5 juillet 2012 est venu préciser que le montant de la contribution financière annuelle doit être versé hors taxe sur la valeur ajoutée.

Au titre de l'année 2016, le montant actualisé représente 43 765,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCORDER** à la SAEM ADOMA une contribution financière pour l'année 2016, en application de l'article 27.2 du contrat de DSP et de son avenant n° 1, d'un montant de 43 765,00 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette subvention ainsi que tous les documents et pièces connexes à cette affaire.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 43:</u> M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN,

Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 12 : M. Richard LIOGER, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 16\text{-}05\text{-}26\text{-}13}$: SPL M3Congrès - Versement de la contribution financière à l'investissement 2016 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Par délibération n° 15-11-26-5 du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Metz, Metz Métropole et la SPL Metz Métropole Moselle Congrès, relative au financement, à la réalisation et à la gestion du centre de congrès.

Cet avenant prévoit, pour 2016, le versement par la Ville de Metz d'une contribution de 6.5 M€ à la SPL M3Congrès pour la construction de l'équipement.

En application de la délibération n° 15-11-26-6 du 26 novembre 2015 approuvant l'augmentation du capital social de M3Congrès, il convient de préciser que cette contribution de 6,5 M€ doit être versée sous forme, d'une part, d'une participation au capital de la SPL à hauteur de 2.808.000 €, et d'autre part, d'une subvention d'équipement à hauteur de 3.692.000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de verser la contribution financière à l'investissement à la SPL Metz Métropole Moselle Congrès au titre de 2016, sous la forme d'une part, d'une participation au capital de la SPL à hauteur de 2.808.000 €, et d'autre part, d'une subvention d'équipement à hauteur de 3.692.000 €.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

<u>Interventions de</u>: Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 33:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>Voix contre: 11:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote: 11: M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Hanifa GUERMITI, M. William SCHUMAN.

DCM N° 16-05-26-14 : Point retiré de l'ordre du jour.

<u>DCM N° 16-05-26-15 : Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Maximin :</u>

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose:

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil de Fabrique de Metz Saint Maximin a décidé de la vente d'un bien immobilier lui appartenant, situé 65, Rue Mazelle à Metz et cadastré en section 17 n° 94 au prix de 300 000 € à Monsieur Pierre, Louis, René SIMON.

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Conseil de Fabrique de l'église Saint Maximin, d'un bien immobilier situé à METZ, 65, Rue Mazelle, au prix de 300 000 euros à Monsieur Pierre, Louis, René SIMON.

Intervention de: M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 45: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Procuration: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 10 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Hanifa GUERMITI.

<u>DCM N° 16-05-26-16</u>: Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes) :

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose:

Le Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte Bernadette sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour poursuivre la réalisation des travaux de rénovation de la partie arrière de l'édifice ainsi que la mise en peinture du plafond et des parties latérales de la Chapelle.

Ces travaux s'inscrivent dans le futur classement de la chapelle au titre du Patrimoine du XXème siècle.

Le coût total des travaux est estimé à 30 206,64 euros. Le Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte Bernadette sollicite la Ville de Metz et la Ville de Woippy à hauteur d'une participation identique de 30 % pour chaque commune.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Sainte Bernadette une subvention d'équipement d'un montant de 9 062 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette d'un montant de 9 062 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux de rénovation de la partie arrière de l'édifice ainsi que la mise en peinture du plafond et des parties latérales de la chapelle.
 - Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.
 - Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 45:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme

Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 10 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Hanifa GUERMITI.

DCM N° 16-05-26-17 : TLPE : actualisation des tarifs 2017 :

M. KOENIG, Rapporteur, expose:

La loi de modernisation de l'économie promulguée le 04 août 2008 a modifié la réglementation en matière de taxe sur la publicité. La taxe sur l'affiche (TSA), la taxe sur les véhicules publicitaires et la taxe sur l'emplacement publicitaire (TSE) ont disparu pour laisser place à compter du 1^{er} janvier 2009, à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT).

Pour 2017, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2017 s'élève à + 0.2 %, (source INSEE).

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure en application de l'article L.2333-12 du CGCT, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

Interventions de: Mme Françoise GROLET, M. Sébastien KOENIG.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre</u>

GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Voix contre: 11: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention: 0:

Procuration: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 10 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Hanifa GUERMITI.

DCM N° 16-05-26-18 : Désignations diverses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Il convient d'actualiser plusieurs désignations opérées précédemment par le Conseil Municipal.

En premier lieu, par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Marc MENEL en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de METZ HABITAT TERRITOIRE, représentant les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées.

Monsieur Marc MENEL ayant cessé ses fonctions, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Par ailleurs, en date du 3 juillet 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et a nommé les représentants d'associations locales au sein de cette commission.

Parmi ces représentants, Mesdames Brigitte THOMAS et Marie-Agnès HOST, membres titulaires, et Monsieur Jean-Marie KIRCHMEYER, membre suppléant, ayant cessé leurs fonctions, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- DE NOMMER: M....., titulaire, M....., titulaire, M...., suppléant(e), en qualité de représentant(e)s d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

.....

1) Désignation au sein du Conseil d'Administration de METZ HABITAT TERRITOIRE :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER MME PAULINE NOWIK EN QUALITE D'ADMINISTRATRICE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE METZ HABITAT TERRITOIRE.

2) Désignation au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

- MME ARLETTE EBLE, TITULAIRE,
- MME MARIE-JEANNE THUILLIER, TITULAIRE,
- MME AMELIE JEANNESSON, SUPPLEANTE,

EN QUALITE DE REPRESENTANTES D'ASSOCIATIONS LOCALES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

<u>Interventions de</u>: M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

<u>Explication de vote demandée par</u>: M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 41:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre: 0:

<u>Abstentions: 7:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nathalie DE

OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 7 :</u> M. Belkhir BELHADDAD, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 16-05-26-19: Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions:

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire

<u>1°</u>

Recours Contentieux

<u>2°</u>

Décisions rendues

30

ARRETE N° 64 : Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne.

Date de la décision : 22/04/2016

N° d'acte : 7.1

<u>Interventions de</u>: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

POINT N° 20 : Question orale :

Question orale :

- Question orale déposée par Mme Christine SINGER au nom du groupe « Rassemblement Pour Metz » portant sur le cinéma LE PALACE (jointe en annexe 1).
- Réponse faite par M. le Maire au groupe « Rassemblement Pour Metz » (jointe en annexe 2).

• Motion:

M. le Maire indique que Mme Françoise GROLET a déposé une motion au nom du groupe

Rassemblement Bleu Marine pour Metz concernant le financement de la grande Mosquée de Metz.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise GROLET qui fait lecture de la motion :

"Le 31 octobre 2013, le Conseil municipal de Metz votait la mise à disposition d'un terrain municipal de 12 000 m² à l'Union des Associations Cultuelles et Culturelles des Musulmans de Metz, en vue d'y construire une grande Mosquée.

Lorsque ce projet évoqué depuis 2008 s'est concrétisé en 2013, il a été clairement précisé que la grande Mosquée de Metz serait autofinancée.

Le président actuel de l'UACM, M. Beller s'y est engagé : "Les financements seront d'ordre privé, aucun groupement ou Etat n'y participera. Nous ne voulons pas d'ingérence dans notre fonctionnement". "Nous refuserons l'argent de toute forme d'organisation. Il est hors de question qu'une fois la mosquée ouverte, un quelconque mouvement nous impose un imam". En réunion de conseil de quartier à la Grange-aux-Bois (09/13), l'adjoint au Maire JM Toulouze a affirmé : " On a une garantie sur la transparence du financement, on fera vérifier à tout moment d'où vient l'argent ".

Pourtant, le président de l'UACM déclare aujourd'hui : nous comptons (...) sur les Etats du monde arabe qui souhaiteraient nous soutenir". (Le Républicain Lorrain, 16 mai 2016).

Le Conseil municipal de Metz constate que la réalité de la recherche de fonds par l'UACM contredit les engagements pris de ne pas collecter de financements pour la Grande mosquée de Metz auprès de pays étrangers.

L'accord entre la ville de Metz et l'UACM prévoit le dépôt du permis de construire sous trois ans, soit avant février 2017. Pour lever toute inquiétude sur les influences extérieures pouvant s'exercer sur ce projet, le Conseil municipal demande à l'UACM de l'informer dès à présent sur l'origine du financement de la grande Mosquée de Metz."

EXAMEN DE LA MOTION:

Intervention de: M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE DEBATTRE AU SUJET DE LA MOTION.

Explication de vote demandée par : /

<u>Voix pour : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.</u>

<u>Voix contre: 35:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M.

Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Abstentions: 0:

<u>Procuration</u>: M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 11 :</u> M. Belkhir BELHADDAD, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Catherine MOREL, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

L'ordre du jour de la séance du 26 mai 2016 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h54.

P.V dressé le 31 mai 2016

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz Conseiller Départemental de la Moselle

ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME CHRISTINE SINGER AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLEMENT POUR METZ »

Lors du Conseil Municipal du 28/01/2016 a été voté un bail emphythéothique avec Kinépolis concernant le cinéma Le Palace.

La motion présentée indiquait une annexe concernant les travaux à réaliser dans le cinéma Le Palace et qui devait nous parvenir le 31/03 au plus tard.

Le 31/03, aucune annexe ne nous avait été transmise, et malgré ma demande lors du dernier conseil municipal, cette annexe ne nous est toujours pas parvenue.

Fort heureusement, je me la suis procurée, puisque que l'association Le Ciné Collectif avait entrepris la même démarche.

J'ai sous les yeux ce document qui se résume à une page.

Monsieur le Maire, un constat :

- ce document n'est pas daté, ni authentifié.
- il est peu précis, pas détaillé. On ne sait même pas si les sommes sont des sommes HT ou TTC.

Ma question est donc la suivante : Pourriez-vous nous préciser l'origine de cette annexe, nous expliquer pourquoi ce devis n'est pas daté, ni authentifié, et la raison pour laquelle, aucun détail ne figure quant aux travaux à effectuer ?

ANNEXE 2: REPONSE A LA QUESTION ORALE DU GROUPE « RASSEMBLEMENT POUR METZ »

Le document évoqué est constitutif d'une annexe au bail emphytéotique administratif signé le 11 avril 2016 en application de la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2016.

La datation et l'authentification de celui-ci sont réalisées par voie notariale dans le parfait respect des règles de droit lié à l'acte principal.

Il ne s'agit ni d'une étude technique détaillée et encore moins d'un acte d'urbanisme anticipé mais bel et bien d'une liste de travaux tels que cela était prévu et annoncé. Celle-ci préfigure les travaux utiles et nécessaires pour moderniser le Palace et le rendre accessible.

Les chiffrages posés sont en TTC et que les travaux listés feront l'objet d'une demande de permis de construire au plus tard le 31 décembre 2016 qui détaillera et formalisera l'ensemble des choix techniques et immobiliers. Il sera préparé en concertation étroite entre le bailleur (Ville de Metz) et l'emphytéote (K.I.T.).